

Mon patron vole dans la caisse

Par azerma, le 16/07/2020 à 00:35

Bonjour depuis quelques temps je me suis rendu compte que ma patronne m'utiliser moi et mes collègues pour voler dans la caisse du restaurant où je travaille.

Elle nous demander de ne jamais clôturer les repas des clients pour soi-disant vérifier que tout soit bon mais quand elle faisait la caisse à la fin elle annuler tous et prenez l'argent pour elle.

Il y avait déjà eu des contrôles mais avant ça moi et mes collègues ne savions pas qu'elle voler donc nous n'avons pas pu prévenir les personnes.

comment pourrais-je faire ou qui pourrais-je prévenir pour qu'elle arrête de faire ça?

Par Visiteur, le 16/07/2020 à 00:54

Bonsoir

Soustraction classique par une commerçante qui passe un partie du chiffre d'affaire "au black". En mettant dans sa poche de l'argent de la caisse, elle cause directement un préjudice à l'entreprise et, indirectement, aux salariés.

Dénoncer ces pratiques au fisc ou à l'URSSAF n'est pas une décision facile à prendre.

Par azerma, le 16/07/2020 à 00:57

Toutes mes collègues et moi avons démissionné du coup il y a de nouvelles serveuse dans le restaurant à qui la patronne va sûrement dire de faire la même chose par rapport au repas donc est-ce que je devrais le dénoncer ou non parce que c'est quand même grave je trouve. J'ai remarqué que quand on faisait des sorties avec ma patronne elle avait une enveloppe avec le nom du restaurant

J'ai remarqué que quand on faisait des sorties avec ma patronne elle avait une enveloppe avec le nom du restaurant (L'argent volé) Avec lequel elle payer à manger ou elle allait faire les boutiques avec il y avait de l'espèce et aussi des tickets restaurant

Par Lulu63, le 12/09/2023 à 10:47

Bonjour je serai dans un restaurant où l'espèce est interdit de facturer c'est-à-dire que nous nous annulons tout ticket payer en espèces. J'ai également des problèmes d'horaire heures supplémentaires non payées numéro d'impression du travail non affiché ainsi de l'inspection du travail que puis-je faire

Par P.M., le 12/09/2023 à 10:53

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DIRECCTE) ou d'un avocat spécialiste...

Par miyako, le 12/09/2023 à 19:22

Bonjour,

.C'est de la fraude à la TVA ,mais avec les factures des fournisseurs il y a des recoupements avec croisement de fichier.et là les fraudeurs sont débusqués.En cas de litige avec le patron,ce peut être un moyen de pression pour faire valoir ses droits.

Cordialement

Par Raahan2001, le 21/01/2024 à 15:38

Bonjour, je travaille dans une entreprise spécialisée dans le PMR, personne à mobilité réduite, et mon patron est sur le point de fermer la société à cause des dettes qu'il a cumuler en utilisant les bénéfices de la société à des fins personnelles, de plus il continue à faire signé des devis, ramasser les acomptes sachant qu'il me fera jamais les travaux, il ne paye plus les fournisseur, ni nos salaires, j'ne sais pas quoi faire, j'ai déjà essayé de dénoncer les faits à plusieurs organismes, mais on me dit de revenir quand j'aurai les preuves, je ne suis qu'un ouvriers donc je n'ai pas accès au document nécessaire pour prouver quoi que ce soit, toute aide extérieur serait la bien venue, merci d'avance cordialement

Par Marck.ESP, le 21/01/2024 à 15:53

Bonjour et bienvenue Avez vous contacté la dgccrf et l'inspection du travail ?

Par Raahan2001, le 21/01/2024 à 16:04

Bonjour et merci pour votre réponse, oui j'ai contacté l'inspection du travail qui mon dit de réunir les preuves nécessaires, de porter plainte et d'envoyer le touts en recommandé avec accusé de réception au procureur de la république, mais cela es au dessus de mes compétences, mais je n'es pas contacté la dgccrf, je vais voir ça auprès d'eux, merci à vous pour votre conseil

Par miyako , le 21/01/2024 à 21:06
Bonsoir,
[quote] ni nos salaires,
[/quote] https://www.saisirprudhommes.com/fiches-prudhommes/prise-dacte-de-la-rupture-du-contrat-et-resiliation-judiciaire
Cordialement